Lille : limitation des contrôles aux frontières

18/08/2010 à 13h37

Une bonne partie des étrangers en situation irrégulière ne peuvent plus être interpellés dans la métropole lilloise, pourtant soumise à des règles spécifiques du fait de sa proximité avec la frontière franco-belge.

(…) Le 25 mars dernier, dans une voiture occupée par 4 personnes, contrôle. **Les deux Algériens sur la banquette arrière sont en séjour irrégulier**. Mais, devant le juge de la détention et des libertés, Me Romain Boucq estime que ce n'est pas constitutionnel : le traité de Lisbonne, qui s'applique en France, prévoit, sauf infraction visible, la liberté de circulation. Cour d'appel, Cour de cassation, Conseil constitutionnel : Me Romain Boucq, quelques mois plus tard, gagne…

Impossible aujourd'hui de contrôler sans infraction constatée. Ce qui change tout pour les « sans papiers ». Leur interpellation, sans autre motif, est impossible.

Flandre Presse